



# RÈGLEMENT RANDONNÉE V.T.T. DU VAL DE CREUSE

Argenton / Creuse (Indre) le 03-10-2021

## 1. OBJET DE LA MANIFESTATION

Randonnée VTT sans classement et sans chronométrage. La randonnée est organisée sous l'égide de l'UFOLEP et est ouverte à tous.

4 parcours sont proposés : 22, 35, 45 et 65 km

## 2. DATE ET LIEU DE LA MANIFESTATION

Le **dimanche 3 octobre 2021**. Les départs libres et non groupés se feront de 8h00 à 9h00 à partir de la **Halle polyvalente d'Argenton-sur-Creuse (36)**. Le lieu d'arrivée est identique à celui du départ.

La dispersion des participants se fera au fur et à mesure de leur arrivée. L'horaire estimé est entre 14h00 et 15h00.

## 3. INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront sur place à partir de 7h00 à la Halle polyvalente d'Argenton-sur-Creuse (36). Celles-ci se feront dans le strict respect du protocole sanitaire en vigueur. Le port du masque est obligatoire à l'inscription.

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication n'est pas obligatoire. Le Val de Creuse est ouvert à toute personne en bonne santé. En s'inscrivant, les participants attestent de leur bon état de santé.

Le montant de l'engagement est de :

- Pour les licenciés UFOLEP → 4€ et gratuit pour les moins de 16 ans
- Pour les non-licenciés UFOLEP → 6,50€ et 2€ pour les moins de 16 ans

**Pour tous, un numéro de téléphone contact doit être clairement notifié.**

**S'inscrire à cette randonnée implique de facto, de la part des participants, l'acceptation sans réserve du présent règlement.**

**ATTENTION :** Les participants et les accompagnateurs de plus de 12 ans devront présenter **obligatoirement un « pass sanitaire »**, soit en présentation numérique (via l'application TousAnti Covid) ou papier, à savoir : un certificat de vaccination (schéma vaccinal complet) ou un test négatif (RT-PCR ou antigénique de moins de 48h), ou un certificat de rétablissement de la COVID 19 (Test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois).

Le contrôle s'effectuera avec l'application TousAntiCovid Verif à télécharger sur Google Play ou App Store (téléphone mobile).

Cette application possède le niveau de lecture « minimum ». C'est-à-dire avec juste les informations « pass valide/invalide » et « nom, prénom », « date de naissance », sans divulguer davantage d'information sanitaire. Ce traitement est pleinement conforme aux règles nationales et européennes sur la protection des données personnelles et soumis au contrôle de la CNIL.

L'organisateur invite les participants à s'abstenir de prendre part à la manifestation en cas de symptômes évocateurs de la Covid-19

#### **4. LES COMMUNES EMPRUNTÉES ET PARCOURS**

- Argenton-sur-Creuse
- Le Pêchereau
- Le Menoux
- Chavin
- Badecon-le-Pin
- Pommiers
- Gargillesse-Dampierre
- Cuzion

Les parcours peuvent emprunter des chemins et des bois privés dont le passage est autorisé uniquement pour la manifestation. Dans le respect de ces propriétés privées, il est strictement interdit d'y pénétrer en dehors de notre randonnée.

L'organisation se réserve le droit de modifier ou de fermer des portions de parcours en fonction des horaires de passage ou si des conditions exceptionnelles l'exigent afin de garantir la sécurité des participants.

#### **5. ASSURANCES ET RESPONSABILITÉ**

L'association organisatrice a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de APAC Assurances couvrant les participants et les bénévoles conformément aux dispositions du Code du Sport. Une attestation d'assurance est jointe obligatoirement à la déclaration d'organisation adressée aux services préfectoraux de l'Indre.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas de défaillances physiques, de vols, de pertes, de bris, de dégradations ou d'accidents pouvant survenir sur le parcours de la randonnée.

#### **6. SÉCURITÉ**

Les participants s'engagent à respecter le code de la route et à se conformer aux consignes de sécurité de l'organisation.

Le port du casque rigide avec jugulaire attachée est rendu OBLIGATOIRE par l'assureur de la manifestation sur toute la durée de cette dernière.

#### **7. RAVITAILLEMENTS :**

Des ravitaillements sont prévus en plusieurs endroits sur les parcours.

- Port du masque pour le choix des boissons et des aliments
- Respect du sens de circulation
- Distanciation physique lors de l'alimentation et des discussions

#### **8. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Les participants sont tenus de respecter les lieux traversés et de rester sur le parcours balisé. Ils ne doivent jeter aucun déchet. Ils s'engagent à porter assistance à toute personne en difficulté, mécanique ou physique.

#### **9. DROIT À L'IMAGE**

Les participants autorisent l'organisateur, sans contrepartie ni restriction, à utiliser sur son site internet et ses supports de promotion des photos ou vidéos sur lesquelles ils figurent lors de la manifestation.

#### **10. MODIFICATIONS**

Ce règlement est susceptible d'évoluer en permanence pour s'accorder avec la réglementation ou les textes en vigueur. La version en vigueur sera affichée à l'entrée des inscriptions.